



* * *

Séance du 20 Mars 2026

OBJET : FIXATION DES INDEMNITES

L'an deux mil vingt six, le 20 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de CAISNES convoqué le 17/03/26 s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Pierre WALLOIS, maire.

Etaient présents : Audrey BERTHEMET, Lucie BRUNEL, Didier CHRISTOPHE, Stéphanie DI CREDICO, Véronique DENIZART, Nicole FABRYKA, Jean-Pierre GRIS, Bruno GONCALVES, Martine HAYAMMES, Jean HELWASER, Alain JANSSEN, Marie-Claude HERIOT, Antoine KULA, Jean-Luc PERRIN, Roger RAMELET, Jean-Pierre WALLOIS, formant la majorité des membres en exercice

Absents : -

Martine HAYAMMES a été élue secrétaire de séance.

Département de l'OISE
Arrondissement de COMPIEGNE
Canton de NOYON
COMMUNE de CAISNES

NBRE DE CONSEILLERS :

en exercice : **15**
présents : **15**
votants : **15**

DATE de CONVOCATION :
17/03/2026

DATE D'AFFICHAGE :
23/03/2026

Délibération n°:
2026 03 20 05

Le maire certifie, en application de l'article L2131-1 du CGCT, que le présent acte est rendu exécutoire le date de son dépôt en Sous-Préfecture de Compiègne au titre du contrôle de légalité.



u le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123 20 à L 2123 24 1, Mme la maire propose de fixer le montant des indemnités des élus comme prévu par la loi en se référant au tableau définissant le taux selon la strate de la population.

Après délibération, les indemnités déterminées par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique (indice 1027) et en fonction de la population de la commune (catégorie 500 à 999) sont fixées :

- pour la fonction de maire à 44,3% de l'indice brut,
- pour la fonction d'adjoint à 11,77% de l'indice brut.

Un vote à main levée a eu lieu. Le comptage des votes a été le suivant :
15 votants, 14 pour le montant des indemnités, 1 contre.

La fixation des indemnités comme proposée est adoptée à la majorité.



Et ont signé sur le registre tous les membres présents.
Fait et délibéré en séance. Pour copie certifiée conforme

A Caisnes le 23/03/2026

Le Maire, Marie-Claude HERIOT